

## Forces navales Sauvegarde maritime

# Surveillance des pêches

**Du 1<sup>er</sup> février au 11 mars, à bord de l'Océanic Viking, deux marins français, le CF Pierre Talarmin (chargé de mission AEM du Comar La Réunion) et le PM Yvon Zill (chef de service de surveillance des pêches du Cross Réunion) ont participé à la première véritable opération franco-australienne de surveillance des pêches en coopération dans les ZEE de Kerguelen et Heard (Australie).**

Nous appareillons d'Albany, un petit port au sud-ouest de l'Australie, et nous nous dirigeons directement vers le sud de la ZEE de Kerguelen. Nous effectuons, au cours du transit, un entraînement progressif de l'équipage (balancement des rôles de sécurité, d'évacuation et de visite). Un des contrôleurs français est intégré à l'équipe de visite des Customs tandis que le deuxième est associé à l'équipe de commandement passerelle (interrogation des navires en ZEE de Kerguelen en particulier).

Après notre entrée en ZEE de Kerguelen le 11 février, nous effectuons une patrouille dans le sud de la ZEE française. Nous pénétrons le lendemain en zone australienne et investiguons, entre le 12 et le 17 février, sur l'ensemble de la zone nord-est de Heard sans rien détecter et sans découverte de matériel de pêche (palangre).

### Investigation de palangriers

Après un mouillage à Heard, nous remettons le cap sur la ZEE de Kerguelen. Nous mouillons en baie de Greenland (sud-est de Kerguelen) le 18 février, puis le lendemain en baie du Morbihan devant Port-aux-Français. À cette occasion, des permissionnaires sont mis à terre, un accueil très chaleureux nous sera réservé par les résidents de Kerguelen.

Au mouillage en baie du Morbihan (Pointe Malloy), nous recevons des directives de Carberna (quartier général des Coastwatch) qui sont en train d'investiguer les palangriers en pêche dans les zones en périphérie sud de leur ZEE de Heard (Élan et Banzane Banks), réglementées par la convention CCAMLR (Convention pour la conservation de la flore et de la faune marines de l'Antarctique). Après deux jours de mer, nous arrivons sur l'ouest de l'Élan Bank et effectuons une première recherche des navires

L'Océanic Viking a accueilli pour la première fois deux marins français pour une surveillance des pêches dans les mers du Sud.



Photo : Marine nationale



signalés. Le navire palangrier Hemmer battant pavillon togolais, dont les feux de travail du sabord de virage sont allumés, est détecté puis interrogé. Les jours suivants, sur le Banzane bank entre 60 et 62 degrés sud, nous détectons puis interrogeons cinq bâtiments de pêche : les palangriers Ross et Condor sous pavillon togolais, le Kang Kani, Koko et Jan Kani sous pavillon géorgien. La recherche et l'identification des différents navires, auront été rendues délicates du fait du nombre très important d'icebergs. Ce surcroît de difficulté n'a en



Drôle d'endroit pour une rencontre.

rien atténué l'émerveillement de l'équipage de l'Océanic Viking pour ce spectacle grandiose. Le scope radar réglé sur l'échelle 24 miles nous révélait parfois la présence de 150 icebergs de toutes tailles (certains jusqu'à 5 km de long).

### Pérenniser l'accord franco-australien

L'ensemble des comptes rendus de constatation effectués par l'Océanic Viking dans les zones en périphérie sud de leur ZEE de Heard aura permis au gouvernement australien, par le biais de la presse nationale, de proclamer sur la scène internationale l'urgence d'adapter les textes réglementant la pêche dans les eaux internationales de la CCAMLR.

Pour contourner ces mesures de protection, les navires de pêche illégale adoptent de plus en plus des pavillons de pays non membres de la convention CCAMLR. Pour les pays riverains (France, Australie), il ne reste plus que le recours aux constatations répétées, accompagnées d'éventuelles pressions diplomatiques pour tenter d'enrayer le pillage d'une ressource commune.

Les enseignements tirés de cette mission ont permis de conclure que la pérennisation de l'embarquement de contrôleurs des pêches français sur le navire australien et d'Australiens sur les navires de la Marine française sera très bénéfique en termes d'optimisation des moyens nautiques de surveillance dans les terres antarctiques et australes de l'océan Indien. À court terme, des candidatures de marins français seront recherchées pour pouvoir ces postes de contrôleurs des pêches. ●

PM Yvon Zill



Le départ des Kerguelen.

## L'Océanic Viking

Le bâtiment australien affecté à la surveillance des pêches dans la ZEE de Heard est un câblé moderne de la société P&O, affrété par l'administration des Customs. C'est un bâtiment très robuste, apte à affronter les mers difficiles du sud de l'océan Indien, très confortable, avec des équipements exceptionnels pour un patrouilleur austral (sauna, deux salles de sport, salle de conférence, plusieurs salles de repos, restaurant à toutes heures...).

Son équipage en patrouille de surveillance des pêches est pour le moins atypique : il est composé d'une équipe de conduite (P&O), d'une équipe d'intervention opérationnelle Customs, et de deux contrôleurs des pêches de l'AFMA (chargés de la procédure administrative et de l'enquête à bord des bâtiments illicites). Le chef de mission des Customs conduit toutes les opérations à bord et assure seul le contrôle tactique sur zone. ●

## Les Coastwatches australiens

Agence gouvernementale chargée récemment par les autorités australiennes de la lutte contre la pêche illicite, elle dispose d'un navire de patrouille armé par les Customs, l'Océanic Viking.

Son équipage en patrouille est composé d'une équipe de conduite (P&O) de 25 marins. La partie d'intervention opérationnelle Customs est composée de 28 hommes, de trois personnels de la Navy (chargés des transmissions) et de deux contrôleurs des pêches de l'AFMA. Les Customs disposent, pour armer leur navire, de deux équipages, spécialement recrutés, qui assurent les missions alternativement. ●

## Objectif de la mission

Mettre en application le projet d'arrangement technique au traité de coopération franco-australien qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février de cette année, et également l'étude des différentes procédures opérationnelles australiennes (chaînes décisionnelles, mise en œuvre des mesures de coercition, emploi de la force, déploiement de l'équipe de visite...).

Ce partenariat permettra à terme d'optimiser le nombre de patrouilles de surveillance des pêches dans les deux zones économiques exclusives adjacentes. ●